



L'hebdomadaire de notre région

ATTESTATION DE PARUTION

Département : 17

Journal : Le Littoral de la Charente Maritime

Parution : 26 mai 2023

Référence n°L027697

MARENNES, le 22 mai 2023

PRESC.MOD.SIMPL.N°2 DU PLU

COMMUNE DE ST-SULPICE-DE-ROYAN

Prescription de la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de St-Sulpice-de-Royan

Avis au public

Par arrêté n° 2023-123 en date du 17 mai 2023, Monsieur le Maire de Saint-Sulpice-de-Royan a prescrit la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune en application des articles L. 153-36 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'Urbanisme, ledit arrêté est affiché en mairie pendant un mois et mention de cet affichage est inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le projet de modification simplifiée porte sur le repérage de deux bâtiments classés en zone A en vue de leur permettre un changement de destination, le nettoyage du règlement écrit s'agissant de dispositions visant à clarifier ou assouplir légèrement la norme, l'ajustement d'une orientation d'aménagement, en vue de repreciser le tracé d'une voie de desserte.

Les modalités de la mise à disposition du public du dossier correspondant seront précisées par délibération du conseil municipal. Le dossier sera consultable en mairie.
